

République française
 Département de la
 Haute-Savoie
 Arrondissement de
 Thonon- Les- Bains
 ...
**Commune de
 CERVENS**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVENS

SEANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2024 à 19H30

Convocation
 du 05/07/2024

**Nombre de
 conseillers :**

En exercice : - 13
 Quorum : ----- 07
Présents : --- 08

Absents : ----- 05
 Pouvoirs : ----- 01
 Votants : ----- 09

VOTE

Pour : ----- 09
 Contre : ----- 00
 Abstentions : -- 00

L'an deux mille vingt-quatre le neuf juillet à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Étaient présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste / CHATEL Christophe/ DECOMBARD Coralie / FAVRAT Florent/ KELLER Sophie/ PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/

Absents : SANDRAL Linda / LEYDIER Serge / VUARGNOZ Catherine / NOEL Ruta / MASSON Thibault

Pouvoirs : Ruta NOEL à Coralie DECOMBARD

Secrétaire de séance : M Thierry PROFFIT

OBJET : Approbation de la convention pour participation aux frais des auteurs dans le cadre d'un évènement littéraire.

CULTURE

**Délibération
 N°2024-31**

**Délibération Certifiée
 exécutoire,**

Télétransmise
 Le : 22/07/2024

Reçue en Préfecture
 Le : 22/07/2024

Mise en ligne sur le site
 de la commune
 Le : 22/07/2024

Gil THOMAS, Maire



Dans le cadre d'un évènement littéraire qui sera organisé par la bibliothèque de Cervens en octobre prochain, des auteurs vont être amenés à se déplacer à Cervens. Les prestations de ses auteurs sont gratuites mais il conviendrait de mettre en place des conventions pour définir les modalités de prise en charge de leurs frais de déplacement et/ou hébergement comme demandé par la direction des finances publiques.

Il est proposé de définir un montant maximum de prise en charge à hauteur de 70€ par intervenant. Cela prendra la forme d'un remboursement sur présentation des justificatifs nécessaires en trésorerie. Monsieur le Maire propose d'affecter une enveloppe maximum de 500 € à l'organisation de cet évènement.

Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité :

⇒ **Approuve** la convention pour la participation d'une partie des frais de déplacement des auteurs dans le cadre de l'évènement littéraire qui aura lieu fin octobre à Cervens.

⇒ **Dit** que le remboursement pourra atteindre un maximum de 70€ par auteur sur présentation des justificatifs demandés.

⇒ **Dit** que l'enveloppe globale maximum attribuée dans le cadre de la signature des ces conventions est de 500€

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS



Le secrétaire
Thierry PROFFIT

Envoyé en préfecture le 22/07/2024

Reçu en préfecture le 22/07/2024

Publié le 22/07/2024



ID : 074-217400530-20240709-D2024_31-DE